

**COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 Mars, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 05/03/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

<u>Date d'affichage</u>
25/03/2025
<u>Date de convocation</u>
05/03/2025
<u>Nombre de Conseillers</u>
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01
- Votants : 14
<u>Votes exprimés</u>
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	G PREVOST
L. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Bouvet.

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SOUSCRIRE A UN SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985, qui permet le recours à la télémédecine. Les services de médecine préventive peuvent désormais recourir à des pratiques médicales à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication sous réserve de l'information préalable des agents et de leur consentement écrit.

CONSIDÉRANT que le Centre de Gestion (CDG) de l'Ain n'assure plus le suivi médical des salariés de la commune de Brens et d'autres depuis 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il ne pourra garantir de futures visites en raison de la saturation des services et d'un manque de médecins ;

CONSIDÉRANT que des prestataires privés, tels que Presta Services, ne peuvent réintégrer la commune dans leurs dispositifs ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Medispace d'assurer le suivi médical des salariés par télémédecine pour un montant annuel estimatif de **1 191,60 €**, calculé sur la base de 11 employés et incluant :

- ✚ Les frais d'adhésion : 300 €
- ✚ La licence passeport : 165 €
- ✚ L'abonnement pour la première année : 528 €

Considérant qu'il conviendra de régler en supplément le coût des visites médicales,

- ✚ 30,00 € HT par téléconsultation avec une infirmière
- ✚ 65,00 € HT par téléconsultation avec un médecin

CONSIDÉRANT que certains agents de la commune présentent des besoins spécifiques en matière de santé ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de garantir le suivi médical réglementaire de ses agents ;

Madame le Maire propose de souscrire à l'adhésion de la société Medispace dans les conditions rappelées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✚ D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ;
- ✚ D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 26/03/2025

Madame Le Maire.